



*** Olivier Andréani a suivi la formation du CIN par alternance au Lycée Professionnel Maritime de Cherbourg :**
« Sur le bateau, j'apprends tous les jours quelque chose... »

*** Benoît Rigault, patron du Phil d'Aure à Barfleur, a suivi Christophe LEMERRE pendant sa formation en alternance :**

« C'est important qu'il apprenne au lycée. Moi, par exemple, j'ai acquis les bases du ramassage à l'école. Mon père savait bien faire, mais il n'a jamais su bien m'expliquer. »
« C'est bien, ils apprennent sur le tas, mais ils ont un contrat de travail ; ils sont tenus, suivis ; ça les motive. »
« Ce qui est bien dans la formule, c'est que c'est progressif ; c'est comme une rampe de lancement. Ce qui est important, c'est l'accompagnement. »

Pour tout renseignement concernant le CIN en alternance :

FAF Pêche et Cultures Marines

FAF Pêche & Cultures Marines

Créeé - BP 127
29181 Concarneau cedex
Tél. 02 98 97 26 52
Fax 02 98 50 89 58
Courriel : contact@fafpcm.com
www.fafpcm.com

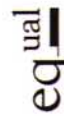
EQUAL

Combattre les discriminations, lutter contre les inégalités pour une meilleure cohésion sociale

La mise en œuvre du CIN en alternance sur l'ensemble du littoral français s'inscrit dans le cadre du projet « Défis », qui a pour objectif de « Développer l'emploi et la Formation, favoriser les Innovations Sociales » dans les secteurs de la pêche et des cultures marines.

« Défis » est un projet du Programme d'Initiative Communautaire qui rassemble huit partenaires de la filière :

- CGPA, Centre de Gestion de la Pêche Artisanale (Chef de file du projet Défis)
- Agla, Association du Grand Littoral Atlantique
- DAM, Direction des Affaires Maritimes
- FAF Pêche et Cultures Marines, Fonds d'Assurance Formation
- CNPMM, Comité National des Pêches et des Elevages Marins
- CMCM, Confédération de la Coopération de la Mutualité et du Crédit Maritimes
- AFFMV, Association des Femmes et des Familles de Marins de Vendée
- LEN, Laboratoire d'Economie de Nantes, Université de Nantes



Certificat d'Initiation Nautique en alternance

- * Favoriser le recrutement de matelots à la pêche**
- * Faciliter l'accès à l'emploi**



Graphisme : www.jean-montfort.fr - Photos : Agla, Yves Rozier, Pascale Fossecaze.

Le CIN par alternance, pour quoi faire ?

La formation du CIN par alternance a pour but l'acquisition des compétences et des savoir-faire nécessaires à l'exercice des fonctions de matelot à bord des navires de pêche.

La mise en pratique des connaissances enseignées permet d'accroître l'autonomie face aux tâches exercées à bord.

Le CIN par alternance, mode d'emploi*

Objectifs opérationnels

- > Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification maritime
- > Acquérir des savoir-faire maritimes par l'exercice d'activités professionnelles embarquées

Public concerné

- > Jeunes de 18 à 25 ans ou demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

Organisation de la Formation

Le lieu :

- > Lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement maritime agréés

Le contrat :

- > Contrat de professionnalisation maritime : CDI ou CDD d'une durée minimale de 6 mois conclu entre l'employeur et le salarié

Le rythme :

- > Alternance de périodes d'enseignement au sein de l'établissement de formation et de périodes embarquées permettant la mise en pratique des enseignements suivis

La rémunération :

- > Pourcentage du SMIC variant selon l'âge

Le tutorat :

- > Pour chaque contrat de professionnalisation maritime, choix par l'entreprise d'un tuteur parmi les salariés qualifiés, qui sera chargé de former et de suivre l'évolution du nouveau matelot

La pédagogie :

- > Répond aux besoins de mise en application professionnelle immédiate.

Le contenu :

Connaissance de l'environnement	88 h
• le milieu maritime	32 h
• le navire et ses énergies	40 h
• l'environnement réglementaire.....	16 h

Savoir-faire professionnels

• manoeuvre - embarcation	192 h
• matelotage	56 h
• règles de barre et de route, feux, signaux, balisage	40 h
• sécurité - sauvetage - survie (théorie et pratique).....	24 h
• secourisme	56 h
Dont 70 heures à bord	16 h

Complément de formation

• ramendage (en centre de formation)	115 h
• initiation aux règles de sécurité (à bord)	35 h
• conduite et exploitation d'un navire de pêche (à bord).....	5 h
	75 h

Financement :

Intervention du FAF Pêche et Cultures Marines répartie comme suit :

- de 10 à 12 €/heure de formation soit un maximum de 2 940 € pour 245 heures, versés au centre de formation
- 15 €/heure de formation soit 2 250 € pour 150 heures, versés à l'entreprise.

Pour l'exercice du tutorat, versement d'une indemnité mensuelle par le FAF Pêche et Cultures Marines de 230 € pour une durée maximale de 6 mois, soit 1 380 €.

Dans le cas d'une formation éventuelle du tuteur, participation du FAF Pêche et Cultures Marines à hauteur de 15 € par heure de formation au tutorat pour une durée maximale de 40 heures, soit 600 €.

Validation :

- > Formation validée après examen par l'obtention du **Certificat d'Initiation Nautique**.

* Réf. Accord national sur la formation professionnelle dans le secteur des pêches maritimes signé en mars 2006 – Arrêté du 12 septembre 2006 (J.O. n°221 du 23 septembre 2006, page 14 027, texte n°21)

